

DÉPARTEMENT**DU FINISTÈRE****COMMUNE DE GOULVEN**

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24/01/2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mr Régis FEGAR (procuration à Mr Gilles LE DROFF), Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS),

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 9

votants : 11

Mr Gilles LE DROFF rappelle que le projet de mise en valeur de l'église par l'installation d'un éclairage extérieur a déjà été évoqué et qu'un test a été réalisé au mois de novembre. Chiffrage ; 17 527,26 € pose comprise. Rétro éclairage, 2 spots encastrés au pied du clocher couleur assez blanche pour souligner les reliefs de la tour, 2 pour éclairer la sacristie, 1 pour le vieux clocheton, 1 spot serait posé sur maison de Mr Segar et un autre sur l'abri bus. La pose serait réalisée par l'entreprise GTIE. La consommation annuelle d'électricité est estimée à 438 kw pour un coût d'environ 66 € TTC et une durée d'éclairage de 1200 heures annuelles.

Le plan de financement serait le suivant :

Date de convocation :

19/01/2017

Coût total estimatif : 17 527,26 € HT

Participation financière du SDEF : 4 500 €

Réserve parlementaire (50%) : 8 763.63 €

Date de publication et

d'affichage :

30/01/2017

Autofinancement communal (23,33%) : 4 263.63 €

Délibération n° 01/2017

Mr Yves ILIOU signale que la ville de Lesneven a prêté les guirlandes pour illuminer le bourg pendant les fêtes de fin d'année 2016. Dans le cas de l'éclairage de l'église, il sera inutile d'acquérir des guirlandes. Par ailleurs, la couleur ambre préconisée pour la mise en valeur de l'église est en harmonie avec l'éclairage public du bourg. Soumis au vote, les membres du Conseil donnent à l'unanimité un avis favorable à la réalisation de ce projet. Mr Jean-Jacques LE BRAS précise que dans le cas où les subventions ne seraient pas accordées, la Commune pourrait renoncer à cette opération.

OBJET :

**ECLAIRAGE EXTÉRIEUR DE
L'ÉGLISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le programme de travaux, le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus, sollicite le ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire 2017 se rattachant à cette opération et donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU,

Maire de GOULVEN

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24/01/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mr Régis FEGAR (procuration à Mr Gilles LE DROFF), Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS),

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 9

votants : 11

Date de convocation :

19/01/2017

Date de publication et

d'affichage :

30/01/2017


Délibération n° 02/2017

OBJET :

**REPLACEMENT DU
VÉHICULE COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'état d'usure de la voiture communale, un Opel Combo acheté le 20/04/1998 nous oblige à envisager son remplacement dès à présent. Il affiche 112 500 Km au compteur. A l'unanimité les membres du Conseil donnent pouvoir au Maire pour engager la dépense dans le cas où une occasion intéressante se présenterait avant le vote du budget 2017. Le choix se porterait de préférence sur un petit utilitaire, essence si possible, le diesel n'étant pas fait pour de si petits parcours.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24/01/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mr Régis FEGAR (procuration à Mr Gilles LE DROFF), Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS),

SECÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 9

votants : 11

Date de convocation :

19/01/2017

Date de publication et

d'affichage :

30/01/2017

Délibération n° 03/2017

OBJET :

MAISON PREMEL
AVENANT BUREAU VERITAS

Mr Gilles LE DROFF présente l'état d'avancement des travaux. Suite au emplacement de la charpente non prévu dans le projet initial, le Bureau Véritas chargé de contrôle technique propose à la Commune la signature d'un avenant pour mener sa mission jusqu'à la fin du chantier. Un courrier en date du 05 décembre 2016 rappelle en effet que les travaux supplémentaires ont été réalisés suite aux observations de leur agent mais qu'en cas de refus de signature de l'avenant par la Commune, il sera mis fin à la mission dès le 31/12/16. Le Conseil donne un avis favorable à la signature de cet avenant qui fera cependant l'objet d'une négociation tarifaire.

Avenant à la Convention de contrôle technique n° 003273/140409-0179 Rev 0 du 14 avril 2015 entre les soussignés d'une part Commune de Goulven représentée par Mr le Maire et d'autre part le Bureau Véritas représenté par Jérôme Gavillot chef de service BTP. Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- Désignation de l'opération : Goulven bâtiment communal
- Désignation des missions du Bureau Veritas :
 - . Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables
 - . Mission LE relative à la solidité des existants
 - . Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et les IGH
 - . Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
- Délivrance de l'attestation accessibilité handicapés en fin de travaux pour les opérations de construction soumises à permis de construire.
- Objet de l'avenant : 3 mois de travaux supplémentaires suite au courrier de Mr EON-BERTHO du 05 décembre 2016
- Honoraires : 3 x 149 € HT = 447 € HT

Les autres conditions de la convention restent inchangées.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24/01/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

Mairie 29890 GOULVEN

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mr Régis FEGAR (procuration à Mr Gilles LE DROFF), Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS),

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11

Mr le Maire rappelle que dans le cadre du bitumage de l'accès à l'atelier communal en 2009, le bardage du bâtiment avait été abîmé par les engins de l'entreprise LEAL. Il n'y avait donc pas lieu de rembourser la retenue de garantie d'un montant de 459,74 € déposée au moment du passage du marché, celle-ci ayant servi à réparer les dégâts. A l'unanimité les membres du Conseil donnent leur accord pour que cette somme apparaisse au c/7788 (produits exceptionnels).

Date de convocation :
19/01/2017

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Date de publication et
d'affichage :
30/01/2017

Délibération n° 04/2017



OBJET :

**NON RESTITUTION
D'UNE RETENUE
DE GARANTIE**

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69
Fax : 02.98.83.56.29
mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24/01/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mr Régis FEGAR (procuration à Mr Gilles LE DROFF), Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS),

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11

Date de convocation :
19/01/2017

Date de publication et
d'affichage :
30/01/2017

Délibération n° 05/2017

OBJET :
**SUPPRESSION REGIE
MARCHÉ SAISONNIER**

Mr le Maire informe le Conseil qu'une régie permettant l'encaissement des droits de place pour un marché saisonnier avait été créée par délibération du Conseil Municipal le 04 juillet 1996. Cette régie étant inactive depuis plusieurs années, il est proposé de la supprimer. Accord unanime du Conseil.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24/01/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mr Régis FEGAR (procuration à Mr Gilles LE DROFF), Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS),

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11

Une régie a été créée le 14/05/1983 pour permettre l'encaissement des ventes de photocopies. Il est proposé de la fusionner avec celle des « produits divers » et d'abandonner le système de tickets pour en faciliter le fonctionnement. Par « produits divers » on entend donc désormais : vente de souricide/raticide, annonces BIC, dons à la commune, brochures touristiques. La présente modification prendra effet immédiatement. Les tarifs seront revus par la commission « finances » et soumis au Conseil pour validation. Accord unanime du Conseil.

Date de convocation :
19/01/2017

Date de publication et
d'affichage :
30/01/2017

Délibération n° 06/2017

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



OBJET :

MODIFICATION REGIE
PRODUITS DIVERS

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24/01/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mr Régis FEGAR (procuration à Mr Gilles LE DROFF), Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS),

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

Tel : 02.98.83.40.69
Fax : 02.98.83.56.29
mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11

Date de convocation :
19/01/2017

Date de publication et
d'affichage :
30/01/2017

Délibération n° 07/2017

OBJET :
DEMANDE D'ÉCHANGE
DE PARCELLES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Envoyé en préfecture le 09/02/2017

Reçu en préfecture le 09/02/2017

Affiché le

ID : 029-212900641-20170124-D08_2017-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24/01/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mr Régis FEGAR (procuration à Mr Gilles LE DROFF), Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS),

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Denise BARNIT

Tel : 02.98.83.40.69
Fax : 02.98.83.56.29
mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11

Mr le Maire rappelle qu'actuellement une participation financière communale de 14 € /enfant et par jour est accordée à l'ensemble des ALSH fréquentés par les enfants de Goulven. Il propose de reconduire cette somme pour l'année 2017. Soumis au vote, les membres du Conseil donnent un accord unanime au maintien de ce tarif pour les enfants qui fréquentent l'ASLH du centre socioculturel de Lesneven ainsi que ceux des associations Familles Rurales tant de Plouider que de Guisseny.

Date de convocation :
19/01/2017

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Date de publication et
d'affichage :
30/01/2017

Délibération n° 08/2017



OBJET :
RENOUVELLEMENT
CONVENTIONS ACCUEILS
DE LOISIRS

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.